



Abonnement caché après un test à 1,25 ? (Mensorium), prélèvements

Par Desiderium

Bonjour,

Le 26/09, j'ai payé 1,25 ? sur mensorium.com pour le résultat d'un test. L'e-mail de confirmation ne mentionne aucun abonnement.

Depuis : tentative de 49,95 ? le 29/09, 29,95 ? prélevés le 03/10 (« Mensorium AI », jamais identifié) et nouvelle tentative de 49,95 ? le 04/10, refusée par ma banque. Le support affirme que les conditions étaient affichées, sans preuve, et évoque un abonnement « principal » encore actif, sans rubrique pour le gérer dans mon espace membre.

J'ai résilié l'option AI, contesté les 29,95 ? auprès de ma banque (avec demande d'opposition) et envoyé une mise en demeure au site. Un signalement SignalConso est prévu.

Ma contestation a-t-elle de bonnes chances d'aboutir ? Dois-je faire opposition sur la carte maintenant ? Autres recours ?

Merci !

Par jodelariege

bonjour

Le souci est que tout est bien expliqué aux "conditions générales d'utilisation" au chapitre 10

facturation des abonnements:annulation pour éviter l'abonnement (après la période d'essai à 1;25 euros)... vous devez annuler votre abonnement au moins 24h avant la fin de la période d'essai sinon l'abonnement automatique se déclenche l'avez vous fait?

Par Marck_ESP

Bonsoir,

Dès la première page,si vous déroulez vers le bas, il est écrit clairement :

"Après 3 jours, l'abonnement se renouvelle automatiquement à 49,95 ? toutes les 4 semaines. Annule à tout moment."

Chose assez courante, que l'on retrouve par exemple pour des abonnements presse ou tv.

Avez vous annulé cet "abonnement?"

Par Desiderium

Merci. J'ai relu les CGU : le chapitre 10 indique que le montant, la devise et la fréquence de renouvellement sont rappelés dans l'e-mail de confirmation. Or mon e-mail ne mentionne que 1,25 ? (0,65 ? + 0,60 ?), aucun abonnement, aucun tarif ni aucune date de fin d'essai. Les CGU ne précisent pas non plus la durée de l'essai, donc je ne pouvais pas savoir à quel moment résilier. Mon espace membre n'a aucune rubrique d'abonnement. Cela ne remet-il pas en cause la validité de ce prélèvement ?